

LISTE DE VÉRIFICATION 2023-2024

Veillez noter que les inscriptions seront confirmées à l'AGA. Dans le cas de familles qui n'ont aucun représentant à l'AGA, leur place sera donnée à une famille sur la liste d'attente.

Si le dossier est incomplet, votre enfant ne sera pas admis en classe, sans exception.

Veillez assurer que:

- Le formulaire d'inscription en ligne est dûment rempli.
- Le formulaire d'autorisation a été signé et remis à l'éducatrice.
- Le formulaire d'ayant droit a été signé et remis à l'éducatrice.
- Vous avez pris connaissance du manuel à l'intention des parents.
- Une copie du certificat de naissance de votre enfant a été remise à une éducatrice.
- Tous les chèques énumérés ci-après sont inclus :

École du Nouveau Monde (ENM) Scenic Acres

Programme de **journée complètes** seulement. 9h-16h

Affordability grant

50-99 heures par mois = 225\$ de rabais / mois

100+ heures par mois = 450\$ de rabais / mois

DESCRIPTION DES CHÈQUES (payable à l'ordre de La pré-maternelle Capucine)		Date du chèque	2 jours par semaine 480 \$	3 jours par semaine 720 \$	5 jours par semaine 1200 \$	2 ^e enfant (même année scolaire)
<input type="checkbox"/>	Frais d'inscription (non remboursable)	Jour de l'inscription	75 \$	75 \$	75 \$	75\$
<input type="checkbox"/>	Frais de scolarité de septembre et juin ¹ (non remboursable)avec rabais de affordability grant	15 mai 2023	510 \$	990 \$	1500 \$	90%
<input type="checkbox"/>	Chèque de cautionnement pour participation au ménage ²	1 mai 2024	100 \$			S/O
<input type="checkbox"/>	Chèque de cautionnement pour participation au bénévolat ³	1 mai 2024	500 \$			S/O
Frais d'octobre à juin.						
<ul style="list-style-type: none"> ● Note: Les frais de scolarité seront payés un mois à l'avance, c'est-à-dire, le chèque en date du 1^{er} septembre sera pour les frais d'octobre et ainsi de suite. ● Veuillez choisir l'option paiement mensuel ou l'option du paiement en 1 versement annuel, ainsi que le montant applicable pour les subventions selon votre revenu annuel.⁴ 						
<input type="checkbox"/>	Paiement en 1 versement annuel avec Affordability Grant (8 mois)	1 sept 2023	2040 \$	3800 \$	6000 \$	90%
<input type="checkbox"/>	OU Paiement mensuel à partir du 1 septembre au 1er mai	1er du mois	255 \$ (min 50 h / mois)	495 \$ (min 50 h / mois)	750 \$ (min 100h / mois)	90%
<input type="checkbox"/>	Subventions supplémentaires possible pour nos familles sous 180000\$/an ⁴	SVP, contactez-nous avec votre demande de subvention et nous allons vous préparer une facture				90%

¹ Ce montant est pour réserver votre place en septembre. Si vous ne le payez pas, votre place n'est pas garantie.

² Ce chèque sera remis suite à la participation d'un parent à un des grands ménages/ lessives etc.

³ Ce chèque sera remis suite à la participation d'un parent au bénévolat tel que mandaté par le conseil d'administration de la Capucine.

⁴ Veuillez visiter [Child care subsidy | Alberta.ca](https://www.alberta.ca/child-care-subsidy) voir si vous pouvez qualifier pour cette subvention

⁵ Veuillez noter que les paiements mensuels peuvent entamer des frais supplémentaires administratifs selon votre banque.

École Terre des Jeunes (TDJ) Varsity

Programmes de **demi-journées** avec options d'extensions d'heures am/pm et transfert à/de la garderie LPG.

Affordability grant

Pour toutes nos familles: 75\$ de rabais / mois

Pour nos familles sous 180000\$/an⁴: 125\$ / mois

DESCRIPTION DES CHÈQUES (payable à l'ordre de La pré-maternelle Capucine ou par transfert à premat.capucine@gmail.com)		Date du chèque	2 sessions par semaine 181 \$	3 sessions par semaine 249 \$	4 sessions par semaine 324 \$	5 sessions par semaine 396 \$	2 ^e enfant (même année scolaire)
<input type="checkbox"/>	Frais d'inscription (non remboursable)	Jour de l'inscription	75 \$	75 \$	75 \$	75 \$	75\$
<input type="checkbox"/>	Frais de scolarité de septembre et juin ¹ (non remboursable, avec rabais de 75\$)	15 mai 2023	212 \$	348 \$	498 \$	642 \$	90%
<input type="checkbox"/>	Chèque de cautionnement pour participation au ménage ²	1 mai 2024	100 \$				S/O
<input type="checkbox"/>	Chèque de cautionnement pour participation au bénévolat ³	1 mai 2024	500 \$				S/O
Frais d'octobre à juin. <ul style="list-style-type: none"> Note: Les frais de scolarité seront payés un mois à l'avance, c'est-à-dire, le chèque en date du 1^{er} septembre sera pour les frais d'octobre et ainsi de suite. Veillez choisir l'option paiement mensuel ou l'option du paiement en 1 versement annuel, ainsi que le montant applicable pour les subventions selon votre revenu annuel.⁴ 							
<input type="checkbox"/>	Paiement en 1 versement annuel avec 75\$/mois "Affordability Grant"	1 sept 2023	848 \$	1,392 \$	1,992 \$	2,568 \$	90%
<input type="checkbox"/>	OU Paiement mensuel à partir du 1 septembre avec 75\$/mois "Affordability Grant"	1er du mois	106\$	174 \$	249 \$	321 \$	90%
<input type="checkbox"/>	Paiement en 1 versement annuel avec les deux subventions	1 sept 2023	0\$	392\$	992 \$	1,568 \$	90%
<input type="checkbox"/>	OU Paiement mensuel à partir du 1 septembre avec les deux subventions ^{4,5}	1er du mois	0\$	49 \$	124 \$	196 \$	90%
	Frais supplémentaire pour extension d'une heure soit de 11h30-12h30 ou de 15h-16h		64\$ par mois	96\$ par mois	128\$ par mois	160\$ par mois	
	Frais supplémentaire pour extension d'une demi heure soit de 15h-15h30		40\$ par mois	60\$ par mois	80\$ par mois	100\$ par mois	

¹ Ce montant est pour réserver votre place en septembre. Si vous ne le payez pas, votre place n'est pas garantie.

² Ce chèque sera remis suite à la participation d'un parent à un des grands ménages/ lessives etc.

³ Ce chèque sera remis suite à la participation d'un parent au bénévolat tel que mandaté par le conseil d'administration de la Capucine.

⁴ Veuillez visiter [Child care subsidy | Alberta.ca](https://www.alberta.ca/child-care-subsidy) voir si vous pouvez qualifier pour cette subvention

⁵ Veuillez noter que les paiements mensuels peuvent entamer des frais supplémentaires administratifs selon votre banque.

Information pour les subventions 2023-2024

Affordability grant:

Pour TDJ: À partir de janvier 2022, le gouvernement offre un rabais de 75\$ par mois sur les frais mensuels de la prématernelle. Ce rabais est déduit des frais scolaires de base pour les mois d'octobre à mai et le rabais du mois de septembre et juin est réparti dans les 9 mois de l'année.

Pour ENM: Comme nous offrons un programme de jour complet, les familles peuvent bénéficier de subventions pour la "garderie" à ce local. Pour bénéficier de ces subventions, les enfants doivent fréquenter au moins 50 heures par mois pour recevoir la subvention à temps partiel (225 \$) et 100 heures par mois pour recevoir la subvention à temps plein (450 \$).

Subvention supplémentaire:

Pour TDJ: À partir de janvier 2022, si vous faites moins de 180,000\$ annuellement vous pouvez **appliquer** pour une subvention supplémentaire de 125\$ par mois .

Pour ENM: Des subventions supplémentaires sont disponibles pour les familles gagnant moins de 180000\$ / an. Le montant dépend du nombre d'heures de présence de votre enfant dans le programme et de vos revenus. Les subventions vont de 53\$ à 266\$ / mois. Veuillez cliquer sur ce lien pour en savoir plus. [Affordability rate chart - child care supports](#)

Voici le lien pour faire votre application pour toutes les subventions: [Child care subsidy | Alberta.ca](#)